

Délibération 2024-10

Point de l'ordre du jour : II

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2024.

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 15 mars 2024.

Nombres de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 28 juin 2024.

Pour extrait conforme,
La Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Nathalie CARRASCO

Pièce jointe : Procès-verbal de la séance du 15 mars 2024.

<p><u>Classée au registre des délibérations sous la référence :</u> CA – 28/06/2024 - D.2024-10</p> <p><u>Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :</u> 22/07/2024</p>	<p><u>Modalités de recours contre la présente délibération :</u> En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.</p>
--	--

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2024

Projet de procès-verbal

	Établissement	Nom	Prénom	P/A
Présidente du CA	ENS Paris-Saclay	CARRASCO	Nathalie	Présente
Membre de droit	Université Paris-Saclay	GALAP	Camille	Excusé
Personnalités qualifiées	EHESS	HURET	Romain	Visio
	CNRS	CORTIJO	Elsa	Présente
	Académie des sciences	CANDEL	Sébastien	Présent
	IOGS	CARMINATI	Rémi	Présent
	ONERA	FIGHIERA	Bénédicte	Excusée
	Association des anciens élèves	LAURRE	Jérôme	Présent
	Sorbonne Université	DRACH-TEMAM	Nathalie	Excusée
	Sciences Po/CNRS	DUBUISSON-QUELLIER	Sophie	Présente
Représentants d'institutions partenaires	Maire de Palaiseau	DE LASTEYRIE	Grégoire	Excusé
	ENS Rennes	MOGNOL	Pascal	Excusé
	CNRS Ile de France Sud	FORET	Benoît	Présent
	ENS Lyon	TRIZAC	Emmanuel	Visio
	INRIA	BERTHOU	Jean-Yves	Présent
	EPAPS	GUESPEREAU	Martin	Absent

Collège A	DER de Génie civil -LMPS	BENNACER	Rachid	Visio
	DER SHS - CEPS	RAFFIN	Natacha	Présente
	LBPA	MAUFFRET	Olivier	Présent
	DER Physique - LuMIn	DELEPORTE	Emmanuelle	Excusée
Collège B	DER Génie mécanique	LAVERNHE	Karine	Présente
	DER Physique	LE DIFFON	Arnaud	Présent
	Département Langues	WINDISH	Hélène	Présente
	DER Informatique	LE ROUX	Stéphane	Présent

Élèves et étudiants	DER Physique	BONNARIC	Maxime	Présent
	DER Chimie	Suppléant : SANDRE	Noémie	Excusée
	DER SHS	GARCIA-TOMASINI	Miléna	Présente
	DER Informatique	Suppléant : DUCROS	Vivien	Présent
	DER Biologie	STECK	Antoine	Présent
	DER GM	Suppléante : FOULATIER	Elise	Présente
	DER Biologie	LABBÉ	Capucine	Présente
DER GM	Suppléant : LE STRAT	Maxime	Présent	
BIATSS	Direction des systèmes informatiques	ALI	Ibrahim	Excusé
	DER de Biologie	LE JALLÉ	Stéphanie	Présente
	Agence Comptable	MBIZI NKENGUE	Lydie	Présente

22 votants

Représentants du Ministère :

Conseillère d'établissement	MOULIN-CIVIL	Françoise	Visio
Représentant DGESIP	TARAVELLA	Didier	Excusé

Représentants du Rectorat :

Service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SR-ESRI)	PROVOST	Chloé	Présente
--	---------	-------	----------

Membres de droit :

Directeur général des services	SIGNOLES	Laurent	Présent
Agent comptable	LISSY	Frédéric	Présent

Invités permanents présidence :

Président du conseil scientifique	AKNIN	Patrice	Visio
Vice-présidente en charge de la stratégie et des moyens	PEYROCHE	Anne	Présente
Vice-président en charge de la recherche	MAITRE	Philippe	Présent
Vice-président en charge de la formation	HUBERT	Olivier	Présent

Invités :

Directrice des ressources humaines	RAFIK	Betty	Absente
Directeur général des services adjoint	PRONTEAU	Sylvain	Présent
Directrice des affaires financières	COUNIL	Christine	Présente
Directrice des affaires juridiques	MAUGE	Cécile	Présente
Directrice de la scolarité, de la vie étudiante et des concours	DELANGHE	Nathalie	Visio
Directeur de la Graduate School MRES	NÉRON	David	Présent
Directrice Relations Extérieures, Alumni et Mécénat	RAOULT	Véronique	Présente
Directrice de l'appui à la Recherche et à l'Innovation	BRANCO	Virginia	Présente
Directrice de la Communication	CROZET	Morgann	Visio

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption de l'ordre du jour	3
II.	Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023	3
III.	Informations de la Présidente.....	3
IV.	Aspects institutionnels	4
1.	Désignation de deux membres nommés au CA pour siéger à la commission des finances ...	4
2.	Modification du règlement des études	4
V.	Aspects budgétaires, financiers et administratifs.....	4
1.	Bilan financiers 2023	4
2.	Engagement décennal : demandes de dispense.....	6
3.	Lettre d'orientation budgétaire (LOB) 2025	6
VI.	Transition écologique et développement soutenable (TEDS)	7
1.	Politique des missions	7
VII.	Questions diverses	7

La séance est ouverte à 9 heures 35.

Nathalie CARRASCO remercie les membres du conseil d'administration pour leur présence. Elle fait part des pouvoirs suivants :

- Camille Galap à Nathalie Carrasco ;
- Jean-Yves Berthou (jusqu'à son arrivée prévue à 10 heures) à Nathalie Carrasco.

I. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

III. Informations de la Présidente

Nathalie CARRASCO fait part des points d'information suivants :

- la mise en réserve de 1 million d'euros sur le fonds de roulement pour les projets de logements étudiants et la sécurisation de plus de 500 places pour la rentrée 2024 (dont 350 logements assurés par le CROUS) ;
- la participation de 9,4 % des électrices et des électeurs aux élections de l'Université Paris-Saclay du 29 janvier au 2 février 2024 et la réunion des élus du conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay pour désigner une liste de 15 personnalités qualifiées extérieures. En raison de votes négatifs des élus sur cette liste, le conseil d'administration ne peut pas être constitué et un administrateur provisoire, Camille Galap, a été nommé pour assurer la gestion des affaires courantes et accompagner l'établissement vers l'installation de sa prochaine gouvernance.

Rachid BENNACER souhaite que l'ENS réaffirme son soutien au projet commun qu'est l'Université Paris-Saclay.

Nathalie CARRASCO rappelle que l'ENS est très impliquée dans le projet de l'Université Paris-Saclay et y est attachée.

Rachid BENNACER propose que le conseil d'administration adopte une motion à ce sujet.

Un projet de motion est affiché à l'écran.

Nathalie CARRASCO propose que ce projet de motion soit complété puis soumis au vote électronique du conseil dans les jours qui suivent.

Elle poursuit sa présentation des points d'information :

- la réunion de concertation des ENS le 26 janvier 2024 ;
- l'accueil du GIEC le 26 janvier 2024 ;
- la journée Portes Ouvertes le 3 février 2024 ;

- la constitution d'un nouveau bureau pour l'association des doctorantes et doctorants (ADEPS). Cette association a pour objectifs de rassembler les doctorantes et doctorants de l'école lors d'événements conviviaux, sportifs ou culturels et d'informer les normaliennes et normaliens sur le doctorat ;
- la tenue de la semaine de l'égalité 2024 du 4 au 8 mars 2024 : l'exposition « Paroles de femmes », l'exposition « La voix des femmes » et la conférence d'Isabelle Lemonon intitulée « L'effet Matilda » ;
- la mise en place d'un webinaire relatif aux violences sexuelles et agissements sexistes.

IV. Aspects institutionnels

1. Désignation de deux membres nommés au CA pour siéger à la commission des finances

Laurent SIGNOLES annonce que ces deux membres sont Jérôme Laure et Elsa Cortijo.

2. Modification du règlement des études

Olivier HUBERT indique que seule l'annexe 1 a été modifiée. Celle-ci a été communiquée aux administrateurs. Elle traite de l'admission voie étudiante. Il y est notamment précisé qu'en cas de bi-admission, l'admission sur concours prime sur l'intégration par voie étudiante, sauf si le candidat indique renoncer explicitement à l'admission par voie concours.

Stéphane LE ROUX demande si certains étudiants ont déjà formulé une telle demande.

Olivier HUBERT confirme que cela est déjà arrivé par le passé.

Le conseil d'administration approuve la modification du règlement des études, telle que présentée en annexe à la présente délibération.

V. Aspects budgétaires, financiers et administratifs

1. Bilan financier 2023

a. Bilan d'utilisation de la CVEC 2023

Laurent SIGNOLES indique que les produits s'élèvent à 121 560 euros en 2023. L'Ecole complète à hauteur de 78 556 euros. Au total, les dépenses s'établissent donc à 200 116 euros.

Le conseil d'administration approuve le bilan 2023 de l'utilisation de la CVEC tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

b. Décisions prises par la Présidente dans le cadre de sa délégation de pouvoir

Laurent SIGNOLES rappelle qu'un tableau récapitulatif des décisions prises par la Présidente dans le cadre de sa délégation de pouvoir a été transmis pour information au conseil d'administration.

c. Réalisation du COMP

Laurent SIGNOLES souligne que le contrat d'objectifs, de moyens et de performance porte sur un montant de 2,130 millions d'euros pour la période triennale 2023-2025. Au 31 décembre 2023, seuls 265 000 euros ont été engagés. Tandis que la recette perçue représente 50% du total (soit 1,1 million d'euros).

La séance est suspendue de 10 heures 40 à 10 heures 55.

d. Compte financier 2023**Présentation de l'exécution budgétaire**

Laurent SIGNOLES rappelle que les principaux axes de la gouvernance ont été le développement des missions cœurs, l'amélioration du fonctionnement de proximité et la transition écologique et le développement soutenable (TEDS). L'exercice 2023 a été marqué par l'inflation et par la revalorisation des rémunérations. (Décisions gouvernementales).

L'exécution budgétaire réelle fait apparaître un écart de 7,5 millions d'euros avec les prévisions initiales : le solde budgétaire exécuté s'établit à +5,6 millions d'euros, alors que le solde budgétaire prévisionnel est de -1,9 millions d'euros. L'écart s'explique notamment par 3,4 millions d'euros de dépenses de fonctionnement non exécutées, par 1,2 million d'euros de dépenses d'investissement non exécutées, ainsi que par un supplément de recettes à hauteur de 2,1 millions d'euros.

Par ailleurs, la trajectoire budgétaire se dégrade plus rapidement que prévu, en raison du surcoût bâtiminaire (+4,6 millions d'euros) et de la masse salariale (+2 millions d'euros) en raison de l'augmentation des rémunérations gouvernementales compensées seulement partiellement. Le coût des fluides est passé de 1,1 million d'euros en 2020 à 2,6 millions d'euros en 2023.

La subvention pour charge de service public (SCSP) évolue de 87,1 millions d'euros à 91,6 millions d'euros entre 2022 et 2023. La masse salariale augmente de 3,4 millions d'euros sur cette période ; cette hausse n'est pas intégralement compensée par les éléments de la SCSP qui s'y rapportent. En 2023, l'ENS Paris-Saclay compte 1 452 ETPT (plafond délégué).

Benoît FORET s'enquiert des fonctions concernées par les postes vacants.

Laurent SIGNOLES répond que les postes vacants sont essentiellement des postes de BIATSS dans tous les domaines (informatique, finance, RH, etc.).

Sébastien CANDEL demande pourquoi le mécénat vers l'ENS Paris-Saclay n'est pas davantage développé.

Nathalie CARRASCO convient du fait que l'ENS Paris-Saclay accuse un retard en la matière par rapport aux grandes écoles d'ingénieurs. Le mécénat est un axe de développement prioritaire clairement identifié par l'Ecole et soutenu dans le cadre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2023-2025

Compte financier

Frédéric LISSY indique qu'à fin décembre 2023, l'actif net s'élève à 317 millions d'euros, dont 189 millions d'euros pour le terrain et les bâtiments, 84 millions d'euros pour la trésorerie et 31 millions d'euros pour les créances. Le passif (317 millions d'euros) est constitué notamment de 194 millions d'euros de financements externes de l'actif, de 60,5 millions d'euros d'avances reçues, de 34 millions d'euros au titre des réserves et du résultat de l'exercice et de 27 millions d'euros d'autres dettes.

En outre, la trésorerie s'établit à 84,4 millions d'euros à fin décembre 2023, tandis que le fonds de roulement s'élève à 27,7 millions d'euros à la même date. Le résultat de l'exercice 2023 est déficitaire à hauteur de -0,7 million d'euros.

La commissaire aux comptes annonce que les comptes clos au 31 décembre 2023 sont certifiés sans réserve et sans observation.

RAPET 2023

Nathalie CARRASCO rappelle que le rapport annuel de performance d'établissement 2023 a été remis aux administrateurs. Ce rapport expose notamment les actions réalisées dans les domaines de la transition écologique et du développement soutenable (TEDS), de la diversité et de l'interdisciplinarité. Parmi les actions menées en 2023 figurent notamment :

- la nomination d'un chargé de mission « Interactions avec les Graduate Schools de l'Université Paris-Saclay » ;
- une nouvelle tarification des locaux sur la base d'une évaluation de l'APIE (Appui au patrimoine immatériel de l'Etat) ;
- l'accueil du support technique du groupe 1 du GIEC pour 7 ans ;
- le recrutement de professeurs attachés de l'ENS Paris-Saclay et de l'Université Paris-Saclay ;
- la poursuite du dispositif PhD Track ;
- la communication spécifique sur le doctorat ;
- la poursuite des actions de communication à destination des élèves du secondaire et du primaire ;
- le recrutement d'une Chaire de Professeur Junior (CPJ) ENS « Design pour les transitions écologiques » et accueil d'une CPJ CNRS « IA et Ingénierie » ;
- la coordination par l'ENS de l'axe « Toucher les publics » du PEPR d'accélération dédié aux industries culturelles et créatrices : action, recherche, expérimentation (ICCARE) ;
- l'ouverture à la rentrée 2023 de l'année de Recherche thématique sur les Sciences pour les transitions écologiques (Diplôme AREco) ;
- la mise en place d'une demi-journée sur les Transitions écologiques dans le cadre de la semaine de rentrée ;
- la constitution du réseau des ambassadrices et ambassadeurs TEDS ;
- la refonte du comité environnement.

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire 2023 tels que présentés dans la délibération 2024-05-b.

2. Engagement décennal : demandes de dispense

Olivier HUBERT rappelle que la notion de reconnaissance a été supprimée. L'article 17 est donc utilisé comme référence par la commission d'engagement décennal.

11 dossiers de demande de dispense ont été reçus sur la période. 10 avis défavorables ont été rendus et 1 dossier est en attente de l'avis du conseil médical.

Sébastien CANDEL demande si l'examen des dossiers est plus sévère que par le passé.

Nathalie CARRASCO explique l'avis défavorable sur les 10 dossiers par le changement des règles administratives.

Stéphane LE ROUX sollicite des précisions sur le dossier en attente.

Olivier HUBERT indique que l'examen de ce dossier a été différé à la prochaine commission.

Le conseil d'administration émet un avis défavorable aux 10 dossiers présentés.

3. Lettre d'orientation budgétaire (LOB) 2025

Nathalie CARRASCO annonce que l'ambition relative au renforcement des missions « cœur » est inchangée : effort pour la campagne d'emplois des enseignants et enseignants-chercheurs, augmentation du nombre de

places ouvertes pour les normaliens étudiants, etc. En 2025, plusieurs points feront l'objet d'une attention particulière : le développement des ressources propres, les efforts de mutualisation et d'ouverture des équipements scientifiques, la sobriété en matière d'investissement, etc.

Jérôme LAURRE sollicite des précisions sur l'augmentation du nombre de places ouvertes pour les normaliens étudiants.

Nathalie CARRASCO répond que l'objectif est le développement de la voie étudiante en encourageant la diversité dans les profils (notamment hors CPGE).

Le conseil d'administration approuve la lettre d'orientation budgétaire 2025 telle que présentée dans le document annexé à la présente délibération.

VI. Transition écologique et développement soutenable (TEDS)

1. Politique des missions

Anne PEYROCHE souligne que plusieurs mesures sont proposées : l'incitation à la diminution des déplacements, l'encouragement des mobilités bas carbone, le renforcement des limitations de vitesse pour les véhicules personnels ou de services, la location de véhicules à très faibles émissions et le taux de remboursement forfaitaire des hébergements supérieurs à la réglementation.

Laurent SIGNOLES ajoute que l'abattement sur les indemnités pour les missions de plus de 5 jours devient une règle.

Le conseil d'administration approuve les dispositions relatives aux conditions de prise en charge des frais de mission telles que présentées dans le document annexé à la présente délibération.

VII. Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée.

La séance est levée à 12 heures 25.

La présidente du conseil d'administration

Nathalie CARRASCO



